

SANTÉ ET SECURITE AU TRAVAIL, ARRETS MALADIE, ATTAQUONS NOUS AUX CAUSES

AVRIL 2024

La journée internationale de la Santé et la sécurité au travail, célébrée le 28 avril, est un moment crucial pour mettre en lumière les enjeux liés à la santé et la sécurité des travailleurs et travailleuses.

Le gouvernement compte s'attaquer aux arrêts de travail qu'il qualifie de complaisance.

Dans nos secteurs, bien qu'auparavant relativement épargnés, **les arrêts de travail de courte durée se multiplient de façon inquiétante.** (Baromètre WTW)

Cela devrait alerter tant nos directions que le gouvernement. Plutôt que de sanctionner les médecins ou les salarié.es en arrêt, de multiplier les contrôles, **il serait bon de s'attaquer aux causes** de ces derniers.

Les arrêts de courte durée, sont souvent liés à **l'organisation et aux conditions de travail détériorées** dans l'entreprise :

- Le développement des flex-office où on se sent observé, où tout bruit périphérique (éternuement, toux, discussion téléphonique) vient perturber la concentration et augmente la fatigue.
- La gestion du télétravail qui parfois dépend du bon vouloir d'une hiérarchie, toujours pas suffisamment formée à ce nouveau type de management
- L'absence de réel droit à la déconnexion
- Les formations à distance,
- Le manque d'accompagnement aux changements digitaux

Autant d'éléments soulevés par la CGT dans les entreprises de nos secteurs.

La fin des CHSCT remplacés par des commissions du CSE sans réel pouvoir, et la diminution des moyens et prérogatives de la médecine du travail participent à ces augmentations car la prévention des risques organisationnels n'est plus prise en compte.

Quand on diminue les moyens des représentants et des services de médecine du travail ce sont toujours les salarié.es qui en font les frais.

La CGT exige dans nos entreprises et établissements :

- le **rétablissement des CHSCT**
- un **réel travail de prévention**, des **moyens supplémentaires** pour les représentants du personnel pour plus de proximité avec leurs collègues,
- des moyens supplémentaires pour les services de médecine du travail,
- l'indépendance des acteurs de la santé au travail

Les entreprises auraient tout à gagner à prendre en compte nos propositions, pour l'amélioration des conditions de travail et de vie de toutes et tous, cadre, non cadre, jeunes ou plus expérimenté.es, femmes et hommes.

Vous souhaitez participer à l'élaboration de nos propositions pour l'amélioration de nos conditions de travail dans l'entreprise :

Rejoignez la CGT
La CGT c'est nous
et c'est VOUS

